



**OBSERVATOIRE
RÉGIONAL DES
DISCRIMINATIONS**



Expérience et perception des discriminations en Île-de-France

Mireille Eberhardt et Patrick Simon



L'observatoire régional des discriminations en Île-de-France a conduit avec l'institut iPSOS en avril et mai 2015 pour le compte de l'ORDIF une enquête sur les perceptions et l'expérience des discriminations en Île-de-France avec le financement du Conseil Régional d'Île-de-France, du CGET et du Défenseur des Droits. L'objectif de cette enquête est de mesurer les perceptions de l'existence des discriminations en Île-de-France et d'identifier les situations de discriminations vécues par les personnes qui se déclarent discriminées à raison de leur sexe, de leur origine, de leur religion, de leur orientation sexuelle ou de leur état de santé ou handicap. Elle a été conduite en deux vagues auprès de 1011 personnes âgées de 18 ans et plus représentatives des habitants de l'Île-de-France (vague 1) et d'une seconde vague d'enquête comportant un échantillon de 1500 enquêtés, parmi lesquels un « screening » (filtrage par des questions préalables) a permis de sur-représenter les immigrés et leur descendants directs, les personnes se déclarant musulmanes et les personnes en situation de handicap.

L'enjeu de l'enquête est non seulement de caractériser les situations de discriminations rencontrées dans la vie quotidienne et d'en mesurer l'impact sur les personnes concernées, mais également d'enregistrer l'appartenance à des catégories exposées aux discriminations. Le questionnaire comprend des questions sur le **sexe** ; l'**origine** appréhendée par le pays de naissance et la nationalité de l'enquêté et de ses parents, ainsi qu'une auto-classification dans des catégories ethno-raciales ; la **situation de santé**, définie par la limitation d'activité et le handicap reconnu administrativement ; la **religion** (ou son absence) auto-déclarée ; l'**homosexualité** approchée par deux questions : le fait de vivre en couple avec une personne de même sexe et l'homosexualité auto-déclarée. La **localisation des quartiers de résidence** des enquêtés au niveau des IRIS permet également de caractériser le type d'habitat urbain et notamment l'appartenance des quartiers en géographie prioritaire grâce à une extraction de données du recensement annuel de population.

La mesure des discriminations combine des questions sur les **perceptions de l'existence des discriminations** en IdF, selon 5 motifs (sexe, origine ethnique ou raciale, handicap, orientation sexuelle, religion) et dans différentes situations (recherche emploi, recherche logement, à l'école, etc) et sur l'**expérience personnelle des discriminations** vécues au cours des 5 dernières années, selon les 5 motifs précités, et dans les différents domaines de la vie sociale dans lesquelles ces discriminations se sont déroulées. Les réactions et démarches entreprises par les personnes discriminées seront également enregistrées. Les situations de discrimination et de stigmatisation au quotidien sont ensuite explorées plus en détail pour chaque groupe-cible.

La diversité de la population francilienne

Une première façon d'aborder les origines est de s'en tenir au découpage du lien à la migration : les immigrés (nés étrangers à l'étranger), leurs descendants directs nés en France (avec au moins un parent immigré) et la population majoritaire (composée des personnes n'ayant pas de relation à l'immigration sur deux générations). L'échantillon de la base de sondage reflète la composition de la population francilienne, avec près de 4 Franciliens sur 10 qui ont un lien direct avec la migration, qu'ils soient immigrés (c'est-à-dire nés étrangers à l'étranger) ou descendants d'immigrés (avoir au moins un parent immigré).

	%	Effectifs
Population majoritaire	58,7	1475
Immigrés	18,2	467
Descendants d'immigrés	23,1	572
Total	100	2514

En détaillant les origines des immigrés et des descendants d'immigrés, on relève que 4,5% des enquêtés sont originaires d'un Dom sur deux générations, 11 % du Maghreb, 8,5% d'Afrique Sub-saharienne, 3,5% d'Asie et 9% d'Europe. De manière à mieux faire ressortir les populations pouvant être exposées aux discriminations liées à l'origine et donc, en partie, à la couleur de la peau, nous avons procédé à un regroupement permettant de distinguer ceux que l'on qualifiera de « minorités visibles », dont on fait l'hypothèse qu'elles sont la cible privilégiée du racisme et des discriminations, des « minorités non visibles », dont on fait l'hypothèse qu'elles sont moins exposées aux phénomènes de racisation. Les « minorités visibles » réunissent les personnes originaires de l'Outre-Mer, d'un pays Africain (Maghreb et Afrique Subsaharienne), ou d'un pays d'Asie (Proche-Orient et Turquie compris). Les « minorités non visibles » réunissent les personnes d'origine européenne ou américaine (que ce soit du Nord comme du Sud).

En complément aux questions sur le pays de naissance et la nationalité de l'enquêté et des parents qui permettent de construire les catégories d'immigré et de descendant d'immigrés, nous avons également enregistré l'origine ethno-raciale des personnes à partir de deux questions successives. La première demandait : « Pour conclure sur vos origines, comment pensez-vous que les autres vous voient ? ». Une liste était alors proposée : « blanc, noir, arabe, maghrébin, asiatique ; autre, ne souhaite pas répondre, NSP ». Plusieurs réponses étaient possibles. Une seconde question prolongeait la première : « Vous-même, vous considérez-vous comme ? » en reprenant les mêmes items. Par convention on qualifie d'auto-identification la seconde question qui enregistre la façon dont les enquêtés se classent dans des catégories ethno-raciales. En revanche, la première question est qualifiée d'hétéro-identification et cherche à savoir la manière dont les enquêtés pensent qu'ils sont perçus. Si la catégorie « blanc » attire logiquement une grande part des réponses de la population majoritaire, des immigrés européens et de leurs descendants (respectivement 86% et 84%), et la catégorie « noir » absorbe la grande majorité des réponses des personnes

originaires d'Afrique subsaharienne de première et seconde générations (80% et 75%), la dispersion prévaut pour les autres groupes. Les personnes originaires des DOM sur deux générations ne se considèrent comme noires que pour 61% d'entre-elles, alors que 11% se disent explicitement métis et 9% se décrivent comme blanches. Les immigrés du Maghreb et leurs descendants sont encore moins nombreux à choisir la catégorie à priori centrale pour leurs groupes : « Arabe, Maghrébin » : 46% pour les premiers et 48% pour les seconds. Cette identification est concurrencée par la catégorie blanc : presque autant de descendants d'immigré(s) maghrébin(s) se disent blancs et/ou arabes. Les immigrés du Maghreb sont également nombreux à ne pas répondre (10%) ou à fournir une réponse se démarquant de la classification proposée, comme « Français » ou « universel ».

La catégorie « universel » regroupe les réponses comme « citoyen du monde » ou « humain » et signale le refus du registre proposé. De manière intéressante, si 6% des enquêtés choisissent ce type de descripteur pour parler d'eux, ils ne sont plus que 1% à le reprendre quand il s'agit de la façon dont ils sont vus. Avec un certain réalisme, ils estiment que leur volonté de ne pas s'identifier en termes ethno-raciaux n'est pas nécessairement respectée par les personnes qui entrent en interaction avec elles.

Enfin, l'enquête comporte des questions sur la religion et les pratiques religieuses permettant de conduire des analyses par affiliation (ou absence d'affiliation) religieuse. Le détail fourni dans le tableau ci-dessous indique que les personnes sans religion forment le groupe le plus nombreux avec 44% des enquêtés. Les Musulmans forment une minorité plus représentée qu'au niveau national compte tenu de la concentration de l'immigration maghrébine et sub-saharienne en Ile-de-France. Les Chrétiens représentent cependant le groupe le plus important après les sans religion.

La ségrégation résidentielle en toile de fond

On sait que les immigrés tendent à résider dans des quartiers populaires, le plus souvent en périphérie et cumulant les difficultés sociales. L'enquête confirme cet état de fait et fournit une distribution des descendants d'immigré à l'Iris. On constate un parallélisme dans le type de quartier habité entre la population majoritaire et les immigrés et descendants d'immigrés non visibles (principalement européens) dont 20% seulement vivent dans des quartiers à forte concentration d'immigrés. A contrario, les immigrés et surtout les descendants d'immigrés des minorités visibles sont fortement concentrés dans ce type de quartier : 49% des premiers et 57% des seconds y résident. Le dernier décile, qu'on définira comme les *iris d'hyper concentration*, reçoit 21% des immigrés visibles et 26% des descendants visibles, soit de 4 à 5 fois plus souvent que la population majoritaire ou les originaires d'Europe. Le fait marquant est la plus grande concentration des descendants par rapport aux immigrés (limitée certes) alors qu'on aurait pu s'attendre à les voir accéder à des quartiers de moins grande concentration.

Le constat est reconduit avec des valeurs très proches pour les taux de chômage. De nouveau, la moitié de la population majoritaire et des immigrés et descendants d'origine européenne vivent dans les quartiers avec les plus faibles taux de chômage et sont sous-représentés dans les iris à très fort taux de chômage. Ce sont dans ces quartiers que vivent principalement les immigrés et surtout les descendants des minorités visibles. Ces caractéristiques d'environnement social et urbain ne manquent pas d'avoir des conséquences sur les trajectoires sociales et les expériences de discrimination que nous analysons dans la suite de l'enquête.

L'opinion sur les discriminations et les actions pour les combattre

Depuis le lancement des campagnes de lutte contre les discriminations, l'opinion publique a acquis la conviction que celles-ci existent et sont répandues. De fait, plus de 90% des enquêtés pensent que les discriminations se produisent, et près de la moitié qu'elles interviennent souvent ou très souvent. On observe des variations selon le motif considéré : les discriminations sexistes et à raison de l'orientation sexuelle sont considérées comme moins répandues que celles fondées sur l'origine ou la religion. Il n'y a pas de déni massif, mais une moindre fréquence attribuée à ces deux motifs.

D'une façon générale la politique de lutte contre les discriminations reçoit un soutien relativement large. En revanche, les positions sont plus réservées à l'égard des mesures dites de « discrimination positive » en politique et dans l'emploi. Le principe d'attribuer des places en politique ne reçoit pas une majorité de soutien, quel que soit le motif considéré. Même la parité selon le sexe, ce qui existe aujourd'hui, fait l'objet d'un désaccord majoritaire (59% de personnes enquêtées sont contre). On mesure là le discrédit des quotas, alors même qu'il n'y a plus vraiment de débat sur l'existence de la parité en politique. L'opposition pour l'extension de cette mesure à l'origine ou au handicap n'est finalement pas beaucoup plus importante. Une proportion comparable de Franciliens serait disposée à réserver des mandats électifs en faveur des personnes handicapées comme pour les femmes. C'est la religion qui reçoit le moins d'avis favorable. La perspective d'instituer une priorité à l'embauche recueille encore moins de soutien que la discrimination positive en politique. À l'exception d'une priorité donnée aux personnes handicapées, ce qui est déjà le cas aujourd'hui en France, seulement 20% des enquêtés sont favorables à une priorité à l'embauche en fonction du sexe, 19% en fonction de l'origine et 12% en fonction de la religion et de l'orientation sexuelle.

Les différents groupes cibles adoptent des positions contrastées sur la question. Les femmes, les minorités – visibles ou non visibles, - les Musulmans et les personnes handicapées (en particulier reconnues institutionnellement) tendent à se montrer plus favorables que les autres, et ce quel que soit le motif considéré. La relation de proximité entre une proposition politique et le fait de soit pouvoir en bénéficier, soit d'en comprendre la nécessité par similitude d'expérience – une logique de groupe d'intérêt et d'expérience - semble pouvoir expliquer les variations observées. Ces résultats montrent une corrélation entre avoir fait

l'expérience de discriminations au cours de la vie et se montrer favorable à une action préférentielle.

L'expérience des discriminations

L'expérience des discriminations est mesurée de plusieurs façons dans l'enquête : d'abord par une question générale sur l'expérience des discriminations tous motifs confondus au cours de la vie, puis par des questions déclinées par motifs (sexe, origine et couleur de peau, religion, état de santé) posées pour les cinq dernières années. Les résultats permettent d'évaluer l'incidence des discriminations telles que reportées par les personnes et de comparer avec l'enquête Trajectoires et Origines réalisée en 2008-2009.

Sur l'ensemble de la vie

Avec 58% des personnes déclarant avoir souvent ou parfois connu une expérience de discrimination au cours de leur vie tous motifs confondus, l'incidence est bien plus élevée que les 17% des enquêtés de TeO résidant en Île-de-France. Cette évolution provient d'une possible aggravation des discriminations, de la différence de durée d'exposition (toute la vie ou 5 ans seulement dans TeO) et de la progression de la prise de conscience des discriminations depuis 2008.

Si l'amplitude de l'expérience personnelle de discrimination est supérieure à celle reportée dans des enquêtes antérieures, nous retrouvons en revanche la structure des variations entre groupes, avec des incidences supérieures pour les minorités par rapport à la population majoritaire, et ce d'autant plus que ces minorités sont visibles. L'écart de déclaration pour une expérience personnelle fréquente varie de 1 à 2 selon les groupes. Il est singulier que les descendants d'immigrés ne déclarent pas plus de discriminations que les immigrés, alors que c'était un résultat relevé dans l'enquête TeO. On retrouve par contre le clivage entre minorités visibles et minorités non visibles dans l'incidence des expériences de discrimination. Les originaires des DOM, les descendants d'immigrés subsahariens et les personnes en situation de handicap déclarent le plus haut niveau d'expérience de discrimination.

L'extension de l'enregistrement de l'expérience de discrimination à l'ensemble de la vie a contribué à modifier le profil des discriminés et les déterminants de la discrimination. Ainsi, contrairement à ce qui avait observé dans d'autres enquêtes¹, les femmes déclarent un peu plus de discriminations que les hommes. Contrairement à TeO, les plus jeunes et les plus diplômés ne déclarent pas plus de discriminations que les autres. Les motifs déclarés sont principalement l'origine, la couleur de peau, le sexe, l'âge, la façon de s'habiller et le lieu de résidence. Les taux d'incidence se montrent plus sélectifs lorsque l'on rapport motifs et populations exposées :

¹ Notamment enquêtes TeO ou EU-Midis.

- 33% des femmes rapportent avoir vécu des discriminations sexistes dans leur vie, contre 3% des hommes ;
- 29% des minorités non visibles ont été discriminées pour leur origine, contre 52% des immigrés « visibles », 51% des descendants « visibles » et 9% de la population majoritaire ;
- La couleur de la peau est mentionnée par 40% et 51% des minorités visibles (G2 et G1), mais par 70% des personnes se considérant comme noires à la question ethno-raciale et 9% de celles se disant blanches.
- Les discriminations religieuses sont relevées essentiellement par les descendants d'immigrés des minorités visibles, et plus généralement par les musulmans (32%)
- Les discriminations liées au quartier d'habitation concernent principalement les descendants d'immigrés des minorités visibles (23%) et les habitants des ZUS (20%)

Les discriminations religieuses restent moins identifiées que celles liées à l'origine ou à la couleur de peau pour l'ensemble des enquêtés. Leur faible incidence s'explique par le fait que seuls les musulmans reportent des discriminations religieuses, de la même façon que les discriminations de couleur sont principalement reportées par les personnes originaires d'un DOM ou d'Afrique subsaharienne.

Expérience sur 5 ans

Un indicateur plus fréquent pour mesurer l'incidence des discriminations les rapportent aux 5 dernières années. Cet indicateur est calculée ici sur l'échantillon représentatif de l'Île-de-France (i.e 1011 observations) et s'il est bien entendu inférieur à celui mesuré sur l'ensemble de la vie, il montre sensiblement la même structure : les discriminations déclarées en raison de l'origine sont les plus fréquentes (23%) suivies par celles liées à la religion (18%), puis celles relatives au sexe (16%).

	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Très souvent	% d'expériences
Sexe	84	6	9	1	<0,5	16
Origine	77	9	10	3	2	23
Religion	82	6	9	2	1	18
État de santé	90	4	4	1	<0,5	10

La discrimination sexiste au cours des 5 dernières années touche le quart des femmes, ce qui est incomparablement plus élevée que dans l'enquête TeO, réalisée 6 ans plus tôt : à périmètre comparable, seules 3% des femmes déclaraient alors avoir vécu des discriminations à raison du sexe dans les 5 dernières années. La discrimination sexiste est clairement devenue une préoccupation pour de nombreuses femmes qui ne relevaient pas ces inégalités ou ne les interprétaient pas en termes de discrimination. A cette prise de conscience des formes de discrimination s'ajoute sans doute une aggravation des traitements défavorables dans le contexte de la crise économique entamée en 2008.

Les écarts de déclaration entre les femmes en fonction de leur origine ne diffèrent pas de manière significative pour ce qui concerne le déroulement de carrière ou la recherche d'un emploi. Par contre, les femmes des minorités visibles sont presque trois fois plus nombreuses que les majoritaires (respectivement 17% et 6%) à déclarer avoir subi des discriminations en raison de leur sexe dans la recherche de logement (le logement n'étant cité que par 10% de l'ensemble des femmes se déclarant discriminées).

Les discriminations à raison de l'origine ou la couleur de peau sont déclarées par 23% des enquêtés. Les immigrés du Maghreb et d'Afrique sub-saharienne et leurs descendants, ainsi que les originaires d'un DOM rapportent entre 45% et 53% d'expérience de discrimination ethnique ou raciale, soit plus du double des taux déclarés par les personnes originaires d'Europe et d'Asie. L'expérience rapportée par les descendants d'immigrés est assez comparable à celle des immigrés de même origine. La fréquence de ces expériences distingue les minorités visibles qui rapportent des situations régulières là où la population majoritaire et les minorités non visibles évoquent des discriminations plus occasionnelles.

	Enquête Idf (2015)	Enquête TeO (2009)
Population majoritaire	13	4
Asie	27	18
Europe	19	6
DOM	55	33
G1 Maghreb	47	26
G1 Afrique sub	53	41
G2 Maghreb	46	30
G2 Afrique sub	47	46
Total	30	12

Les résultats montrent une nette augmentation des déclarations dans l'enquête Expérience et représentation des discriminations en Île-de-France, pour presque tous les groupes. Plusieurs explications peuvent éclairer l'interprétation de cette augmentation. En premier lieu, elle indique une aggravation des situations de discriminations : l'augmentation est notable pour les minorités visibles, à l'exception des descendants d'origine africaine dont le niveau élevé d'expérience est resté stable. Une augmentation sensible est également observable pour les personnes originaires d'Europe et la population majoritaire qui commencent à rapporter des discriminations ethniques ou raciales alors qu'elles ne le faisaient pas 6 ans auparavant. Ces variations signalent également la poursuite d'une prise de conscience et d'une plus grande sensibilisation aux discriminations et de ce fait plus de

report d'expériences. Ainsi, les gains les plus importants concernent des groupes qui étaient un peu moins enclins à déclarer des discriminations (principalement les personnes originaires d'Asie et d'Europe) ou qui en déclaraient moins que les autres du même groupe de minorités visibles (les immigrés du Maghreb et les personnes originaires d'un DOM).

L'incidence de la discrimination religieuse était pratiquement marginale dans l'enquête TeO : 1% des enquêtés rapportaient avoir été discriminés en raison de leur religion. Les musulmans eux-mêmes n'étaient que 5% à rapporter une discrimination religieuse, loin derrière les juifs qui le faisaient pour 33% d'entre eux, tandis que les chrétiens n'évoquaient quasiment pas d'expérience de discrimination. L'enquête Expérience et perception des discriminations en Ile-de-France se situe à des niveaux sans comparaison possible avec TeO : 28% de la population francilienne rapporte une discrimination religieuse et 40% pour les seuls musulmans franciliens. L'explosion des déclarations de discriminations religieuses s'inscrit dans le durcissement des débats autour de la laïcité et du fait religieux depuis le début des années 2000. Ce contexte explique que des discriminations qui étaient auparavant déclarées par les musulmans comme liées à leurs origines ou couleur de peau sont désormais plus souvent associée à la religion et il a d'autre part favorisé une aggravation des comportements islamophobes. Ainsi l'islamophobie occupe désormais un espace parallèle à celui du racisme anti-arabe, comme le montre l'enquête annuelle de la CNCDH.

L'extension de l'espace des discriminations

Au-delà des discriminations, l'enquête met au jour les formes plus discrètes ou anodines des désavantages auquel sont confrontés les groupes minorisés. La nécessité d'en faire plus pour pouvoir obtenir ce qui est donné à d'autres, l'évitement de certains lieux, l'auto-censure pour ne pas vivre l'échec provoqué par la discrimination ou les différentes stratégies de dissimulations volontaires (cacher sa religion ou son état de santé, changer volontairement de nom) ou imposées (se voir imposer un changement de patronyme). Ce sont par exemple 30% des femmes qui considèrent qu'elles doivent en faire plus au cours de leur carrière en raison de leur sexe ou 32% des musulmans qui pensent qu'ils doivent compenser le stigmate de leur religion pour accéder à l'emploi et 27% des minorités visibles qui ont dû en faire plus à l'école en raison de leur origine. Nous avons également demandé dans quelle mesure des questions inopportunes sur leur origine, couleur de peau, religion ou situation familiale avaient été posées lors d'entretiens d'embauche. Ce sont ainsi 37% des femmes à qui l'on a demandé si elles avaient le projet d'avoir des enfants, tandis que 21% des musulmans ont eu à répondre à des questions sur leur religion et 61% des immigrés européens et 33% des descendants des minorités visibles ont été questionnés sur leurs origines. L'addition de ces (auto)limitations réduit le champ des possibles aussi sûrement que les refus discriminatoires. Pour invisibles qu'elles soient, elles n'en sont pas moins extrêmement conséquentes dans la formation de barrières à la participation à la société. Ces processus d'évitement et de dissimulation soulignent le caractère diffus de motifs discriminatoires (sexe, handicap, religion, état de santé, couleur de la peau, origines) qui fonctionnent comme des stigmates.

La prégnance de ces catégories dans la vie ordinaire des groupes minorisés vient contredire l'idéal républicain français qui se veut (et se voit comme) strictement indifférent aux différences et volontairement aveugle à des distinctions dont la prise en considération, dans l'absolu, est a priori jugée illégitime. L'enquête mesure ainsi l'incidence des discriminations et leurs conséquences sur les trajectoires des femmes, des minorités visibles, des minorités religieuses et des personnes en situation de handicap, elle montre la nécessité d'une action publique plus volontariste pour intervenir sur ces situations communes qui, loin de régresser, se reconduisent et finissent par faire système.